

POLITIQUE ET PROCÉDURES

Formation « Volet 3 – Mise à niveau des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme »

Généralités

La formation « Volet 3 – Mise à niveau des physiothérapeutes » pour l’utilisation des aiguilles sous le derme » vous permettra d’obtenir votre attestation pour utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation.

Elle a été développée pour répondre aux exigences du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* et consiste donc en 37 heures de cours structurées comme suit :

Partie 1	<i>Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches</i>	Formation en ligne Durée : 8 heures
Partie 2	<i>Aspect légal et administratif</i>	Formation en ligne Durée : 6 heures
Partie 3	<i>Mise à niveau des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme</i>	Formation en présentiel Durée 37 heures réparties sur 6 journées

Présence obligatoire

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* exigeant un nombre minimal de 37 heures de formation pour la délivrance de l’attestation, la présence des participants est obligatoire toutes les journées de formation. Les heures d’absence ne peuvent être remplacées, par exemple, par des lectures.

Modalités de reprise de la journée d’examen pratique

Cette modalité implique des frais de 550 \$ qui sont exigibles avant la tenue de l’examen. Le participant devra également être accompagné d’une personne qui jouera le rôle de cobaye.

Politique d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation, des frais d'administration peuvent s'appliquer. Voici les différentes situations possibles :

SITUATIONS	REMBOURSEMENT	MODE DE REMBOURSEMENT
Annulation par le participant avant la date limite d'inscription	Remboursement de 100 % du montant payé	Le remboursement est fait directement sur votre carte de crédit.
Annulation par le participant, après la date limite d'inscription, mais avant le début du cours.	Remboursement du montant payé moins 200 \$ pour les frais administratifs.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.
Annulation par le participant après le début du cours.	Remboursement au prorata du nombre de jours de formation suivis. Des frais administratifs de 200 \$ sont aussi appliqués.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.

Toute demande de remboursement ou d'annulation de votre inscription doit être transmise par courriel à l'adresse formation@oppq.qc.ca.

Pratique des punctures pendant la formation

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie* autorise un physiothérapeute inscrit à la formation à utiliser, tant dans le cadre de cette formation que dans un milieu clinique, des aiguilles sous le derme **en présence** d'un formateur ou d'un physiothérapeute détenant une attestation de formation délivrée par l'Ordre pour l'utilisation des aiguilles sous le derme.

Cette autorisation n'est valide que pour la durée de la Partie 3 de la formation (modules 1 à 6 et examen).

Évaluation

Chacune des trois parties de la formation comprend une évaluation que vous devez réussir pour avoir le droit de participer à la partie suivante ou pour obtenir votre attestation à la suite de l'examen final.

Les participants reçoivent un courriel les informant de la réussite ou de l'échec à un examen dans les semaines suivant chacun des examens. La note de passage est de 70 % dans tous les cas. En cas d'échec, vous pourrez reprendre l'examen selon les modalités suivantes :

Échec à l'examen de la Partie 1 ou de la Partie 2	- Des frais de 100 \$ sont à prévoir pour chaque reprise. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen.
Échec à l'examen de la Partie 3	<ul style="list-style-type: none"> • Des frais de 550 \$ sont à prévoir pour reprendre l'examen pratique. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen. • Pour la reprise de cet examen, le participant doit être accompagné d'une personne qui agira comme cobaye. • Le matériel requis (aiguilles, etc.) est fourni par l'OPPQ. • Cet examen doit être repris à une date qui convient au participant ainsi qu'aux formateurs. • En cas d'échec à l'examen initial, deux reprises peuvent être accordées au maximum. Après trois échecs, le participant doit reprendre la formation en entier.

Pratique des punctures après l'examen final

Les membres qui ont réussi la formation peuvent pratiquer les PPAS en clinique uniquement après que l'attestation est délivrée et indiquée à leur dossier membre.

Les frais de délivrance de l'attestation sont inclus dans le coût de la formation, les participants n'ont donc pas de frais supplémentaires à acquitter.

Matériel requis

Quel que soit le lieu où se tient la formation, l'OPPQ fournit les aiguilles stériles ainsi que d'autres éléments matériels périssables.

Pour les prestations n'ayant pas lieu dans les locaux de l'OPPQ, les participants ont la responsabilité de se procurer le matériel non périssable, qui sera par ailleurs réutilisable dans leur pratique future des punctures physiothérapeutiques.

Une liste à jour du matériel à acheter est envoyée aux participants avec la confirmation de la tenue de la formation, mais elle se résume généralement aux articles indiqués dans le tableau qui suit. Ce matériel est notamment disponible chez [Distributions Larivière-Meunier](#) au coût d'environ 165 \$.

1 bocal de verre (pour les tampons d'ouate) – modèle # 4012 1 flacon dispensateur d'alcool avec couvercle stainless 1 contenant rigide à déchet biomédicaux – Biohazard 5 l, C5R contenant avec trappe ou bascule 1 savon gel alcoolisé (70%) pour désinfection des mains – 8 oz 1 cabaret stainless 8 po x 11 po x 1 ½ 1 pince hémostatique Kelly 6 ¼ 2 contenants profonds en stainless 3po x 8 po x 1 ½ (sans couvercle) 1 désinfectant surface dure au phénol Germextra 1 sac à déchets bio-médicaux 1 pince fine pour retirer aiguille brisée (genre pince à sourcils) ou pinces recourbées plus performantes

Autres considérations

- La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour suivre cette formation.
- Les participants doivent accepter de changer de partenaire durant les ateliers pratiques.
- Les **personnes enceintes** peuvent participer à la formation, mais il est cependant obligatoire qu'elles soient accompagnées d'une personne qui agira à titre de cobaye pour la remplacer durant toute la durée du cours pratiques, car elle ne peut recevoir de punctures.